



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 DECEMBRE 2025**

Le huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Marie-France TALINEAU, Emmanuel ROUSSELOT, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Lydie BARATON, Sophie BARIBAULT, Annie MARSAULT, Joël BONNET, Anthony PEIGNON, Karine MORIN, Marie- Sandrine GIRARD

Absents excusés : Audrey RIGAUDEAU (pouvoir à Sophie AUGER), Éric CATHELIN, Laura LUSSEAU. Nathalie FAZILLEAU

Absents non excusés : Patrice NIVAULT, Karine OLIVIER.

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.

Présentation de l'étude de faisabilité du futur Restaurant scolaire par Isabelle MAGUIS (architecte)

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 novembre 2025

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 novembre 2025, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière »,

HALLE DES SPORTS : Respect des délais de fin de travaux

Le bardage est pratiquement terminé.

Fin de semaine : réalisation du bitume.

Thierry MOREAU effectue le broyage qui est pratiquement terminé sur Saint-Pardoux.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

CIMETIERE : concessions en état d'abandon répertorié par un groupe d'élus.

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, référents à la commission « Restaurant Scolaire »,
Nouveau mouvement de personnel.

Guillaume BONNIN référent à la **Commission économie** :

Kinésithérapeute : location sur Soutiers de la partie archives, sanitaires et atelier : environ 61 m².

Travaux à prévoir : une bonne partie sera effectuée en interne par les agents techniques.

Elle souhaite s'installer au 15 mai 2026.

Le loyer proposé serait la première année de son installation, à hauteur de 450 € de loyer + 100 € de charges

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales »

CCAS : 1 demande d'aide

Etude sur l'aide au permis de conduire et l'aide au BAFA

Marie-France TALINEAU, référente à la commission « Petite Enfance-Seniors »

Repas de fin d'année qui se déroulera le 19 décembre 2025 à 19 heures.

Martin MOREAU, référent à la commission « association »

Rencontre avec les associations en janvier 2026 pour l'utilisation de la futur Halle des sports

Terrain de tennis : l'entreprise DRAPEAU interviendra la semaine prochaine.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement »

Nature et Transitions : subvention validée, attente du virement

PNR : une réunion a eu lieu mercredi dernier. Mise en avant des 3 années du projet Nature et Transitions (espaces préservés, zone humide...)

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture »

Lotissement Les Frênes : les travaux avancent normalement.

Audrey RIGAUDEAU, représentant la commission « Ecoles – Projets pédagogiques – Conseil municipal des jeunes » NEANT

Johann BARANGER, représentant la commission « culture et communication » NEANT

Présentation de l'Etude de faisabilité du futur Restaurant Scolaire

L'architecte MAGUIS a réalisé l'étude de faisabilité sur le futur restaurant scolaire :

- Différents plans présentés : bâtiment, matériels de cuisine, espaces verts et travaux VRD.
- Estimation totale de l'investissement.

FINANCES

D2025-12-99 – DECISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2025.

CREDITS A OUVRIR				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	OPNI	Autres immobilisations corporelles	13 000.00
Total				13 000.00

CREDITS A REDUIRE				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	131	VOIRIE	13 000.00
Total				13 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2025.

AFFAIRES GENERALES

D2025-12-100 – RESEAU LECTURES NOMADES

Répartition du coût du PORTAIL ORPHÉE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le devis concernant l'accès au portail ORPHEE a été validé pour un montant de 6 745 € HT, soit un total de 7 814.00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que les Communes de Mazières en Gâtine, Saint-Lin et Verruyes font partie du Réseau Lectures Nomades.

La répartition sur chaque commune se fera après déduction du montant des subventions de la DRAC et du Département (MDDS), comme présenté ci-dessous :



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Présentation du plan de financement après déduction des différentes subventions :

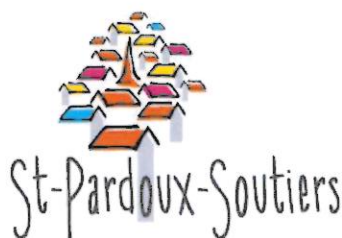
DEPENSES		RECETTES			RESTE A CHARGE pour les Communes du Réseau Lectures Nomades
Descriptif	Montant HT	SUBVENTIONS	Taux	Montant HT	Montant TTC
Portail ORPHEE	5 045.00 €	DRAC MDDS (Département)	40 % 40 %	2018.00 € 2018.00 €	1 210.80 €
Formation	1 400.00 €	MDDS (Département)	50 %	700.00 €	700.00 €
Maintenance annuelle	300.00 €				360.00 €
		Commune	Autofinancement	2 009.00 €	2 270.80 € TTC
TOTAL DEPENSES HT	6 745.00 €	TOTAL RECETTES HT		6 745.00 €	

Présentation de la répartition financière calculé au prorata du nombre d'habitants sur chaque commune :

	Commune de Mazières en Gâtine	Commune de Saint Lin	Commune de Saint- Pardoux-Soutiers	Commune de Verruyes
	25.10 %	7.6 %	45.50 %	21.80 %
Portail (Prorata nombre habitants)	303.91 €	92.02 €	550.91 €	263.95 €
Formation (prorata nombre habitants)	175.70 €	53.20 €	318.50 €	152.60 €
Maintenance annuelle	90.00 €	90.00 €	90.00 €	90.00 €
TOTAL	569.91 €	235.22 €	959.41 €	506.55 €
Montant total réparti	2 270.80 €			

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► accueil@stpardouxoutiers.fr
► www.saintpardoux79.fr



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider la répartition financière restant à charge de chaque commune du Réseau Lectures Nomades, au prorata du nombre d'habitants,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

D2025-12-101 – RESEAU LECTURES NOMADES
LICENCE PORTAIL ORPHÉE – DEMANDE DE SUBVENTIONS
PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, afin de déposer les différents dossiers de subventions dans le cadre de l'acquisition de la licence pour accès au portail Orphée.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Descriptif	Montant HT	SUBVENTIONS	Taux	Montant HT
Portail ORPHEE	5 045.00 €	DRAC	40 %	2018.00 €
		MDDS (Département)	40 %	2018.00 €
Formation	1 400.00 €	MDDS (Département)	50 %	700.00 €
Maintenance annuelle	300.00 €			
		Commune	Autofinancement	2 009.00 €
TOTAL DEPENSES HT	6 745.00 €	TOTAL RECETTES HT		6 745.00 €

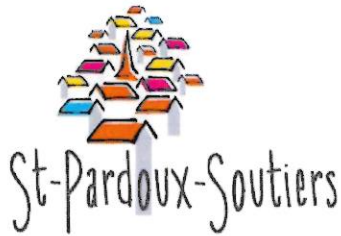
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- De déposer les différentes demandes de subventions.
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

D2025-12-102 – PROPOSITIONS ACQUISITION PARCELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opportunité d'achat de terrains en bordure de la Viette, s'offre à la Commune. En effet, cet achat viendrait compléter l'achat des 6 hectares de la Bazonnaire.

Le projet qui se dessinerait, serait lié à la préservation de la zone humide et l'accès à la rivière (aménagement avec la Fédération de pêche) tout en conservant la vocation agricole des terres en privilégiant l'élevage.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

Les parcelles D 609 – D 610 – D 643 – D 837 et D 696 seraient proposés pour un montant global de 13 000.00 € aux propriétaires (consorts TEZE) .

Les parcelles D 681 et D 682 font partie du lot à vendre, appartenant également aux consorts TEZE. Si ces 2 parcelles sont moins intéressantes concernant le projet en bordure de la Viette, il pourrait être proposé pour un prix global d'achat à hauteur de 10 000.00 €.

La parcelle D 681 est d'une superficie de 18 940 m² (culture) et la parcelle D 682 est d'une superficie de 25 740 m².

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de négocier le prix d'achat proposé des différentes parcelles citées ci-dessus avec les Consorts TEZE, propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire accompagné de Mr ROUSSELOT Emmanuel adjoint, à négocier le prix d'achat des différentes parcelles citées ci-dessus,

D2025-12-103 – LOTISSEMENT LES FRÊNES
LANCEMENT CONSULTATION des ENTREPRISES (DCE)

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement LES FRÊNES, l'entreprise retenue pour la maîtrise d'œuvre est : AGENCE URBA 37 sis Fondettes (37).

Mr le Maire rappelle l'ensemble des démarches pour le lancement des travaux, du marché public et la consultation des entreprises du projet « Aménagement du Lotissement Les Frênes ».

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide du lancement de la procédure de marché public pour consultation des entreprises sur la plateforme « La Nouvelle République » (portail marchés publics), à compter de la première semaine de janvier 2026,**
- **De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

D2025-12-104 – AMENAGEMENT DU QUARTIER DU POIRIER

DEMANDE DE SUBVENTIONS

PLAN DE FINANCEMENT

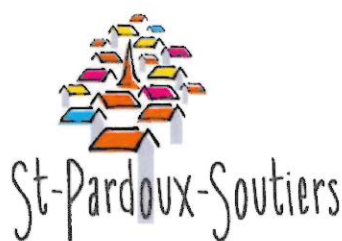
Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, afin de déposer les différents dossiers de subventions dans le cadre de l'aménagement du quartier du Poirier.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Descriptif des travaux	Montant HT	SUBVENTIONS	Taux	Montant HT
Frais généraux	39 710.00 €	DETR	34.8 %	400 000.00
Démolition et dégagement des emprises	34 650.00 €	LEADER	2.2 %	25 000.00
Terrassements	170 710.00 €			
Bordures	200 850.00 €			
Revêtements	543 840.00 €	Amende de police	3.7 %	42 700.00
Réseaux assainissement Eaux pluviales	64 350.00 €	Fonds Vert		
Mise à niveau	21 895.00 €	Piste cyclable	1.7 %	20 000.00
		Axe 3		
Signalisation horizontale	14 640.00 €	Fonds Vert		
Signalisation verticale	12 870.00 €	Renaturation	1.7 %	20 000.00
		Axe 2		
Mobilier urbain	15 000.00 €			
Espaces verts	32 040.00 €	Autofinancement	55.9 %	642 855.00
TOTAL DEPENSES HT	1 150 555.00 €	TOTAL RECETTES HT		1 150 555.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les différents dossiers de subventions



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

D2025-12-105 – AMENAGEMENT DU QUARTIER DU POIRIER

LANCEMENT CONSULTATION des ENTREPRISES (DCE)

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du Quartier du Poirier, l'entreprise retenue pour la maîtrise d'œuvre est : 2LM SAS sis 44690 LA HAIE-FOUASSIERE.

Mr le Maire rappelle l'ensemble des démarches pour le lancement des travaux, du marché public et la consultation des entreprises du projet « Aménagement du Quartier du Poirier ».

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide du lancement de la procédure de marché public pour consultation des entreprises sur la plateforme « La Nouvelle République » (portail marchés publics), dans le courant du 1^{er} semestre 2026,**
- **De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**

D2025-12-106 – TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES

Tarifs Année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents tarifs de locations de salles communales appliqués sur l'année 2025 ci-dessous :

	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Options Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	75.00	160.00
	Toutes les salles	150.00	250.00
	Mariage (sans cuisine) <i>(week-end complet)</i>	320.00	550.00
	Forfait cuisine	100.00	100.00
	Journée supplémentaire	80.00	150.00
Options	Couverts	Gratuit	60.00
	Sonorisation	75.00	100.00

Salles annexes –Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	90.00	180.00	160.00
Salle L'Étape	50.00	110.00	110.00
L'Étape – Chambre verte	15.00	20.00	20.00
L'Étape – Chambre rouge	20.00	25.00	25.00
L'Étape – Chambre grise	20.00	25.00	25.00
L'Étape – Chambre mauve	30.00	40.00	40.00
Taxe séjour chambres d'hôte 1*	0,50	0,50	0,50
Taxe séjour terrain de camping	0,20	0,20	0,20

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Mariage <i>(sans l'espace cuisine)</i>	220.00	350	
Salle polyvalente	110.00	180.00	150.00
Cuisine	30.00	50.00	50.00
Journée supplémentaire	80.00	100.00	90.00
Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60.00
Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit

Padel	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Utilisation du terrain	Gratuit		
Raquettes	Caution = Original carte d'identité à déposer à l'accueil de la mairie		

Les conditions de location des salles et de matériel sont les suivantes :

- Horaires de location : journée : 9h00 à 19h00 – mariage du vendredi 18h00 au lundi 9h00
- Le nettoyage de toute salle communale comprend : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs (toilettes, entrée, cuisine), trier et évacuer les poubelles. Les produits de nettoyage sont fournis par la municipalité.
- Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. Un état des lieux entrant et sortant sera établi
- La désinfection est ensuite effectuée par les services communaux.
- Un forfait ménage est proposé : 150 euros (Foyer rural) – 100 euros (Soutiers). Une pénalité pourra être appliquée, en cas de ménage jugé insuffisant, soit 20 euros/heure de nettoyage par les agents communaux.
- Les fêtes de voisins (de quartier) se verront appliquer la tarification « associations » soit la gratuité.
- Pénalités : 30% seront appliqués si l'annulation est faite moins d'un mois avant la date réservée, 100% si l'annulation est faite 3 jours ou moins de 3 jours avant la date préalablement réservée, sauf cas de force majeure (décès, maladie grave, intempéries).



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

- Les associations communales ont la gratuité de toutes les salles communales. Cependant, pour une utilisation régulière d'une salle communale, une convention de mise à disposition payante sera signée entre les deux parties.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision sur les tarifs à appliquer pour l'année 2026, sur l'ensembles des salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DE NE PAS AUGMENTER les tarifs de l'ensemble des salles communales présentés ci-dessus,**
- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 31.

La Secrétaire de séance,
Marie-France TALINEAU



Le Maire,
Johann BARANGER